

LE MENSUEL DECEMBRE 2013

GF!-BUS

En cours de négociations sur les accords d'adaptation ex-Thales – Gfi-BUS;

Nous avons repris, tous ensemble, les négociations entre Organisations Syndicales et Direction, après, comment dire.... quelques secousses.

L'intersyndicale a fait des contre-propositions à la Direction, qui les a écoutées.

Ces contre-propositions portaient sur le **temps de travail** et certains points liés, pour nous essentiels à toute signature d'accords.



La négociation est certes ardue, mais elle n'est pas fermée et beaucoup de points ont pu être aplanis, mais non encore formalisés, car d'autres restent encore à négocier (surtout ceux hors temps de travail).

Les **N.A.O. 2014** (politique salariale) que nous avons voulu voir entamer avant conclusion d'accords pour le 31/12/2013, vont nous permettre de voir plus clair sur la stratégie globale de la Direction.

Car côté C.E., nous avons certaines inquiétudes sur la volonté de la Direction d'assurer la **continuité de notre entité au sein de Gfi**; notamment au travers du projet de faire sortir l'activité Business Transformation du périmètre Gfi-BUS. Mais d'autres points inquiétants sont aussi apparus, en particulier sur les effectifs Gfi-BUS non renouvelés, l'absence de stratégie de développement de notre entité...

Néanmoins, nous gardons espoir de faire aboutir ces négociations, si l'esprit d'ouverture de la dernière réunion se confirmait, au travers des nouvelles propositions que doit nous faire la Direction.

Mais nous restons attentifs et sans illusion, car souvent déçus entre les discussions et les propositions réellement écrites.

Aussi, d'autres **assemblées générales** vont avoir lieu, votre présence est le moyen de vous informer et de donner votre avis.



Les dates et lieux de ces A.G. vous seront communiqués par voie de tracts à votre domicile.

Richard FOSSUO et Didier GUERIN

cfdt.gfi.bus@gmail.com

LE MENSUEL DECEMBRE 2013

DUP GFI CONSULTING : Elections professionnelles



33% c'est la mesure de la représentativité de la **CFDT** sur l'entité GFI CONSULTING.

La CFDT est donc représentative, et pourra participer aux négociations.

Un grand merci aux salariés qui ont fait confiance à notre candidat, Yassine FARES.

Cependant, la participation n'ayant pas atteint 50%, un deuxième tour est organisé pour élire vos représentants titulaires et suppléants.

- ➡ Le 2^{ème} tour de scrutin aura lieu le **vendredi 6 décembre 2013**.
- ➡ Le vote s'effectuera **par correspondance** (les courriers doivent parvenir à la poste avant le 6 décembre)
- ➡ Chaque doit recevoir le **matériel de vote à son domicile**.

Ne laissez pas les autres décider à votre place !

Vous avez le pouvoir de choisir vos représentants.

Vous avez le pouvoir voter pour la liste CFDT.



Pour répondre aux questions des salariés et les accompagner dans la préparation de leurs EADP, la CFDT est joignable sur les plages horaires suivantes :

SKYPE / **cfdt_consulting** : Mardi 19h/20h - Mercredi 13h/14h

Yassine FARES

cfdt_consulting@yahoo.fr

LE MENSUEL DECEMBRE 2013

AS OUEST : TRAJET DOMICILE/TRAVAIL

Interprétation de l'enquête organisée par la direction ^[1]

65% des 231 salariés ayant répondu viennent en **voiture** (hors covoiturage), cela fait 150 places de parking nécessaires, si tout le monde travaille de jour

Le rapport Plan Local d'Urbanisme Nantais de 2007 en prévoyait 80% ^[2]

- ➔ 55% des 231 salariés ayant répondu ne seraient **pas prêts à changer** de moyen de transport.
- ➔ Entre 20% et 55% salariés qui souhaitent continuer à venir en voiture, soit entre 46 et 127 véhicules ;

Gain estimé : entre 23 et 103 véhicules de moins sur les parkings.

- ➔ 27% des salariés ayant répondu accepteraient de prendre le tram-train, entre 0 et 87 voitures.



POURQUOI EN VOITURE ? Si l'offre de covoiturage/transport en commun devenait séduisante, il faudrait **1 place pour 4 salariés**. Dans la plus mauvaise estimation, les salariés continuant à préférer la voiture, même avec un nouveau moyen de transport, il faudrait **1 place pour 2 salariés**.

POUR LA RAPIDITE ! POUR 3/4 DES INTERROGÉS D'après le sondage, les solutions alternatives de transport proposées ne régleront pas la problématique de stationnement, l'offre est aujourd'hui d'1 place pour 50m² de plancher.

LE PLAN D'URBANISME NANTAIS PRÉVOIT 1 PLACE POUR 5 SALARIÉS^[3]

Comme la CFDT l'a déjà dit et redit, c'est une **volonté délibérée de politique locale**, de ne pas mettre de places de parking à disposition des bureaux ^[4].

Demander à **ajouter des parkings est :**

- **voué à l'échec** (non prévu par le plan local d'urbanisme ^[5]) ;
- contre-productif, puisque **ne ferait qu'augmenter la densité de véhicules en circulation** en heure de pointe ^[4].

Rien ne se fera sans :

- ➔ **Inciter** à prendre les transports en commun, c'est à dire la carotte, pour faire évoluer les mentalités,
- ➔ moins de salariés au travail sur les sites (**télétravail**) ;
- ➔ des **horaires plus souples**, permettant de **covoiturer**, ou de prendre des trains à horaires imposés à compter de février (faibles circulations).

PLUS EFFICACE : S'IMPLANTER SUR UN SITE POURVU DE TRANSPORTS EN COMMUN RAPIDES.

[1] : Lien direct vers l'enquête :

<https://docs.google.com/forms/d/1PcKGICMI9pEspTgXSFm1MsbeD5cTihlfFPyeAAst3Uk/viewanalytics>

[2] : Chiffres tirés du Plan Local d'Urbanisme de Nantes métropole, présenté par l'équipe municipale en 2007. http://plu.nantesmetropole.fr/LaChapellesurErdre/PDF/2_Rapport_de_presentation.pdf

[3] : La norme Afnor - NF X35-102 fixe la surface minimale d'un poste de travail à 10m² par salarié.

[4] : Comme le justifie ce rapport de 2004 en Île de France (p.8) : mettre à disposition des parkings augmente le trafic automobile en heure de pointe (lapalissade !)

http://plu.nantesmetropole.fr/LaChapellesurErdre/PDF/2_Rapport_de_presentation.pdf

[5] : Cf. règlement de la zone UE, pages 83 et 84, sur laquelle est construite les bâtiments de La Chapelle sur Erdre. http://plu.nantesmetropole.fr/LaChapellesurErdre/PDF/5-1_Reglement.pdf

La surface de plancher remplace la SHON depuis 2012, postérieurement à ce PLU.

LE MENSUEL DECEMBRE 2013

PRÉVOYANCE et SANTÉ

Prévoyance : petit historique

Nous vous informions, dans notre *CFDT Hebdo électronique n° 2013-19 / 5 juillet 2013* d'une situation alarmante :

- ✓ *Alors que nos experts (société de conseil) ne nous ont jamais alerté auparavant, on nous annonce aujourd'hui une situation alarmante, limite cata !*
- ✓ *Les chiffres donnés sont globaux, sans détail, nous ne saurions en faire l'analyse précise.*
- ✓ *La direction, accompagnée de la société de conseil ADDING, entame dès juillet des négociations avec l'assureur, négociation dont sont exclues les organisations syndicales.*

Catastrophe confirmée, cf notre *CFDT Mensuel électronique octobre 2013* : Rien ne va plus !

- ✓ *Si le régime de santé a quasiment retrouvé son équilibre grâce aux augmentations des cotisations du 1er janvier 2013, il n'en va pas de même pour le régime de prévoyance. La question qui se pose n'est plus « va-t-on avoir une augmentation des cotisations ? », mais : « avons-nous encore un assureur ? »*
- ✓ *GFI accompagné de son cabinet de conseil ADDING (notez que les représentants des salariés sont exclus du processus), est en quête d'un assureur. 2 pistes nous ont été présentées en réunion de commission de suivi :*
 - *L'assureur actuel continue à nous assurer, avec une augmentation de 30% au 1er janvier 2014 et de 30% au 1er janvier 2015.*
 - *Changement d'assureur, pour rejoindre l'assureur de la branche BET (Bureau d'études), MALAKOFF-MEDERIC avec une augmentation moindre.*

14 octobre 2013 : La Direction annonce à la commission de suivi :

- ✓ *que le choix est arrêté : ce sera MALAKOFF-MEDERIC,*
- ✓ *et que l'avenant sera négocié avec les organisations syndicales. (Ndlr : Pour négocier quoi ???)*

7 novembre 2013 : Séance de « négociation » = c'est à prendre ou à... prendre ...

L'accord proposé par la Direction

En matière de **prévoyance**, l'adhésion à l'assurance de la Branche auprès de MALAKOFF-MEDERIC avec une augmentation de 19% des cotisations au 1er janvier 2014.

En matière de **santé**, la poursuite des actions entreprises pour retrouver l'équilibre et la pérennité de notre dispositif et par ailleurs, la prise en compte de l'impact de la mutualisation de la portabilité au 1er juin 2014 avec une augmentation globale de 4%. Generali reprend l'ensemble du régime frais de santé dont il était déjà réassureur à hauteur de 50%.

Cotisations à partir du 1er janvier 2014 (Proposition de la Direction)

Moyenne des augmentations des cotisations des salariés :

- ➡ + 4 % pour la mutuelle régime général,
- ➡ + 3 % pour la mutuelle Alsace Moselle,
- ➡ + 19 % pour la prévoyance.

Exemple pour un salaire de 3 000 € brut mensuel, régime général :

- ➡ Nouvelle cotisation santé, salarié seul = **31,44€**, soit **+1,21€**
- ➡ Nouvelle cotisation santé, salarié avec conjoint = **42,67€**, soit **+1,64€**
- ➡ Nouvelle cotisation prévoyance = **15€**, soit **+2,40€**

LE MENSUEL DECEMBRE 2013

PRÉVOYANCE et SANTÉ : POSITION DE LA CFDT

Augmentation des cotisations des salariés

Ce sont les salaires en tranche A (1) qui subissent la plus forte augmentation. Conséquences :

- ➔ Tous les salariés subissent la plus forte augmentation (2),
- ➔ Les salaires les plus bas sont les plus fortement touchés (3).
- ➔ **C'est injuste !**

- (1) : Tranche A = partie du salaire < 3 031 €.
 (2) : Salarié seul régime général = +4% sur TA / +3,5% au-delà
 Salarié avec conjoint régime général = +5% sur TA / +4,5% au-delà
 (3) : Puisque plus le salaire est élevé, moins le pourcentage de cotisation est fort.

Solidarité : La **CFDT** défend un système de cotisation respectant l'adage
 « **Cotiser selon ses moyens, percevoir selon ses besoins** ».

Equité : La **CFDT** revendique l'alignement des taux de cotisation
 des différentes tranches de salaire TA/TB/TC. (*)

- (*) Brut mensuel TA <= 3 031 €
 3 031 € <= Brut mensuel TB <= 12 124 €
 12 124 € <= Brut mensuel TC (oui, oui, vous avez bien lu !...)

Augmentation des cotisations de l'employeur

Pour faire simple, comme la répartition employeur/salarié est environ 60/40, c'est l'employeur qui prend environ 60% de l'augmentation.

C'est correct, mais ça pourrait être mieux :
l'employeur prenant toutes les initiatives, pourrait absorber l'augmentation en totalité !

La manière

La **CFDT** est mise devant les faits accomplis :

- ✓ Alors que jusqu'alors, les chiffres fournis à la commission étaient relativement corrects, en juillet, le cabinet ADDING révèle un fort déséquilibre en matière de prévoyance sur les années 2011 et 2012.

ADDING : « Faut nous croire ! Aujourd'hui, ce sont les chiffres exacts qui sont présentés ! »

- ✓ La Direction aidée du cabinet ADDING, choisit une solution via l'assureur de la Branche, sans que les Organisations Syndicales puissent faire de contre-proposition.

La Direction : « Faut nous croire ! C'est la seule solution possible ! »

Si le déficit est admis, la CFDT prône une augmentation des taux de cotisation impliquant la solidarité de tous les salariés. La CFDT défend une augmentation progressive des cotisations avec un franc respect des petits salaires. Les propositions de la Direction ne répondent pas à cette préoccupation.

La CFDT ne peut cautionner les décisions d'un employeur qui décide de tout, seul (enfin, avec l'aide d'un cabinet de conseils, subventionné par les salariés, soit dit en passant...).



LE MENSUEL DECEMBRE 2013

GFI INFORMATIQUE Ile-De-France / Service MEYCLUB

La CFDT a informé les salariés de GFI IdF sur la prestation MEYCLUB proposée par leur CE. Quelle n'a pas été notre surprise lorsque nous avons constaté que de très nombreux salariés ne connaissaient pas ce service. Alors, nous avons rédigé le mode d'emploi pour que chacun soit informé sur le service MEYCLUB.

Voici donc : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur MEYCLUB !

MEYCLUB : C'est quoi ? C'est pour qui ?

MEYCLUB est un **portail d'achat en ligne** qui propose des réductions sur de nombreux articles. On y trouve presque tout : cinéma, spectacles, parcs de loisirs, voyages, sport, coffrets, électroménager ... Le CE GFI IdF a souscrit un abonnement **pour tous les salariés de l'établissement GFI Informatique IdF**.

MEYCLUB : Comment ça marche ? Comment y accéder ?

Les salariés passent directement leur commande sur le site de MEYCLUB, en choisissant et en ajoutant leurs articles dans leur panier avant de valider leur commande.

Un exemple : Le cinéma (*Rappel : Participation du CE IdF 3€ par ticket - limitée à 10 tickets/salarié/trimestre*)

- Au CE : Sont disponibles des billets pour les cinémas Pathé-Gaumont ou UGC.
- Sur MEYCLUB : De nombreux cinémas sont accessibles par réseau ou par région (+ frais de port). Au-delà de 10 tickets par trimestre, vous pouvez toujours acheter des tickets cinéma sur le site MEYCLUB, sans limite de quantité, mais sans subvention du CE (+ frais de port).

L'accès se fait à travers le site du CE : Connectez-vous au site du CE GFI IdF (www.ce-gfi-idf.com) avec votre identifiant et votre mot de passe. Si vous ne pouvez pas vous connecter, contacter le CE.



MEYCLUB :
Mode d'emploi

MEYCLUB :
L'accès c'est là !



MEYCLUB : Ca
ressemble à ça

MEYCLUB : Le Bilan

Le coût de cette prestation s'est élevé à 5 970 € pour l'année 2013.

35 salariés ont utilisé ce service au troisième trimestre 2013 (derniers chiffres communiqués par le bureau du CE) sur un effectif total de 1800 salariés.

MEYCLUB : On continue ?

Le représentant de MEYCLUB a proposé au CE IdF de renouveler l'abonnement pour un coût annuel de 6 491 € pour un engagement de 2 ans, ou pour un coût annuel de 5 258 € pour un engagement de 4 ans.

Plus une montée de version du logiciel du CE annoncée à 10 à 15 000 €, traduite sur le devis 29 589 € si l'abonnement au service MEYCLUB est de 2 ans, 25 284 € si l'abonnement au service MEYCLUB est de 4 ans.

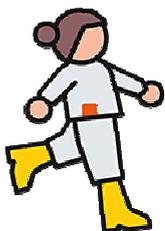
MEYCLUB : Les questions de la CFDT

- Ce service est-il vraiment adapté aux salariés de l'établissement GFI Informatique IdF ?
- Face à ces coûts annoncés, la CFDT s'interroge : Le CE doit-il s'engager sur un abonnement de 4 ans ?
- Quelles sont les prestations commandées par ces salariés ?
- La CFDT demande depuis longtemps que des moyens efficaces soient mis en place pour favoriser l'accès à MEYCLUB afin qu'un plus grand nombre de salariés puisse bénéficier de ce service (remboursement des frais d'envoi des commandes, prise en charge des frais d'appel ..).

LE MENSUEL DECEMBRE 2013

GFI INFORMATIQUE Ile-De-France / Service MEYCLUB

Sondage



Lors du CE du 26 novembre, la CFDT a obtenu le report du vote du budget fonctionnement concernant l'abonnement MEYCLUB à une durée de 4 ans ainsi que la mise en place de la version V12 du logiciel ProwebCE. Ces deux dépenses sont liées car il s'agit du même fournisseur, qui accorde des remises financières si les deux prestations sont commandées en parallèle.

La CFDT a demandé que le CE organise **un sondage auprès de tous les salariés de l'établissement**, via courrier postal. La CFDT a demandé à participer à l'élaboration de ce sondage. **La CFDT sera-t-elle entendue par le bureau ?** En attendant, la CFDT organise son propre un sondage. Vous avez la possibilité de vous exprimer :

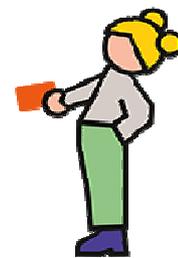
MEYCLUB : Utilisez-vous ce service ?

Je me suis déjà connecté-e sur le site MEYCLUB : **OUI NON (*)**

Si OUI à la question précédente, j'ai déjà commandé sur le site MEYCLUB : **OUI NON (*)**

Si NON à la question précédente, pourquoi ? (*) Plusieurs réponses possibles.

- Aucune prestation MEYCLUB ne m'intéresse
- Les tarifs ne sont pas attractifs
- Les frais d'acheminement sont trop élevés
- Autres, précisez :



MEYCLUB : Souhaitez-vous que l'abonnement soit renouvelé pour une durée de 4 ans?

Je souhaite que l'abonnement soit renouvelé **OUI NON (*)**

(*) Entourez ou surlignez vos réponses, numérisiez la page et envoyée-là par courriel (via une adresse électronique privée) à cfdt.gfi.idf@gmail.com

MEYCLUB : La bonne nouvelle !

Remboursement des frais de port MEYCLUB à concurrence de 15€ par an et par salarié



- ✚ La CFDT est à l'origine de cette demande de prise en charge des frais de port par le CE.
- ✚ La CFDT avait demandé que l'intégralité des frais soit prise en charge par le CE. Plafonnée à 15€ c'est un début !



LE MENSUEL DECEMBRE 2013

GFI INFORMATIQUE ILE DE FRANCE : LE CHSCT NOUVEAU EST ARRIVE !

La désignation des membres pour le renouvellement du CHSCT GFI Informatique Ile de France a eu lieu le 4 novembre dernier.

9 membres ont été désignés sur les 5 listes présentées :

- **Liste CFDT, 1 membre : Murielle LOIRAT,**
- Liste CFE-CGC/CGT, 1 membre : Olivier TRIBOTTE,
- Liste FO, 3 membres : Mohamed CHERRADI, Abdelhamid LAANANI, et Fadyla YENBOU
- Liste Non Syndiqués, 1 membre : Syldia ARGENTIN
- Liste SUD/CFTC, 3 membres : Marc BOISDE, Michel LE GOUVELLO, et Edward PUJAR



Lors de la première réunion du CHSCT le 21 novembre, Marc BOISDE, seul candidat, a été élu Secrétaire du CHSCT par 6 votes Pour, 1 vote Contre et 1 vote Blanc.

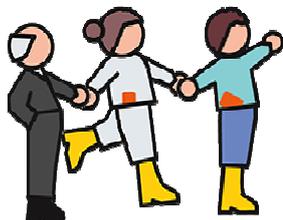
La date de la **prochaine réunion, fixée au 6 décembre 2013** par l'ancienne mandature, a été maintenue.

Pour tout ce qui concerne vos Conditions de Travail, n'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT au CHSCT GFI Informatique IdF:

Murielle LOIRAT : Membre désigné

Valérie DEFLANDRE : Représentante Syndicale

LA CFDT LANCE UNE ALERTE



La parole raciste se désinhibe ! La dernière Une de Minute en est une démonstration insupportable. Pour la CFDT rien ne peut justifier les propos et déclarations racistes et discriminatoires qui en tentant de se banaliser, constituent une agression contre les valeurs républicaines et le vivre-ensemble. Dans un climat social difficile, certains cherchent à instrumentaliser tous les mécontentements et entretiennent une confusion propice aux discours et aux actes, violents.

La CFDT lance une alerte. Elle en appelle à la responsabilité individuelle et collective pour combattre les extrémismes et agir au quotidien pour expliquer, éclairer les situations et apporter des solutions concrètes aux questions qui se posent. **La CFDT, comme elle l'a toujours fait, condamne fermement tous les propos et les actes qui mettent en péril les fondements de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ».**



Préambule de la constitution de la 4^{ème} république, maintenu par la 5^{ème} : **« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. »**

LE MENSUEL DECEMBRE 2013

REPRESENTATIVITE SYNDICALE

La première mesure de la représentativité syndicale en France a été rendu publique :

ORGANISATIONS SYNDICALES AYANT OBTENU UNE AUDIENCE SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 8 %

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% de voix obtenues	Poids relatifs*
CGT	1 355 927,54	26,77 %	30,62 %
CFDT	1 317 111,84	26,00 %	29,74 %
CGT-FO	807 434,60	15,94 %	18,23 %
CFE-CGC	477 459,52	9,43 %	10,78 %
CFTC	470 824,51	9,30 %	10,63 %

*Le poids relatif des organisations est le chiffre recalculé sur la base des seules organisations syndicales ayant obtenu un score supérieur à 8 % des suffrages valablement exprimés.

ORGANISATIONS SYNDICALES AYANT OBTENU UNE AUDIENCE INFÉRIEURE À 8 %

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% de voix obtenues
UNSA	215 696,14	4,26 %
SOLIDAIRES	175 557,67	3,47 %
Autres listes (< 1 %)	223 513,69	4,40 %

Et à GFI Représentativité syndicale Groupe Gfi octobre 2013

Organisations syndicales	Pourcentage de représentativité au sein du Groupe Gfi
CFDT	28 %
CFE-CGC	15 %
CFTC	9 %
CGT	12 %
FO	12 %
SUD GROUPE GFI	24 %

Pour tout savoir sur le syndicalisme rdv sur :
<http://bit.ly/1gtfmHc>

LE MENSUEL DECEMBRE 2013

SALARIÉS ADHÉRENTS NON IMPOSABLES / CRÉDIT D'IMPÔT POUR COTISATION SYNDICALE

Les cotisations syndicales bénéficiaient d'une déduction sur l'impôt sur le revenu de 66%; seuls ceux qui avaient des revenus suffisants pour être imposables profitaient de cette incitation fiscale à cotiser à une organisation syndicale. Dans le budget 2013, le gouvernement a introduit un amendement à la loi de finances créant **un crédit d'impôt pour les salariés adhérents à un syndicat et qui ne sont pas imposables**.

L'utilisation de la formule du crédit d'impôt permet d'étendre le bénéfice de déduction fiscale de 66 % de la cotisation syndicale aux contribuables adhérents non imposables.

Cela se concrétisera dans l'imposition des revenus 2012.



PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).

LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

- **Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.**
- **66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.**
- **Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.**

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	Contact CFDT	cfdtest@yahoo.fr
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Valérie DEFLANDRE	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr cfdt.gfi.idf@gmail.com
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaëtan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
	GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	
GFI PROGICIELS	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr		
Hors UES	COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	Contact CFDT	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	Romain JOLIVOT	cfdt.infogen@gmail.com	

- Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.